



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Vendredi 3 juillet 2026

La pulvérisation contre les moustiques commence demain

Winnipeg, Manitoba – La Ville va se rendre dans les quartiers de Winnipeg pour éliminer les moustiques nuisibles.

En raison d'une récente augmentation des moustiques piégés, le programme de lutte contre les moustiques adultes nuisibles va commencer demain soir.

Invitation aux médias :

- **AUJOURD'HUI, à 13 h 30**
- **6, rue Grey**
- **Pour la disponibilité des médias avec un porte-parole de la lutte contre les insectes**

La pulvérisation commencera demain à 21 h 30, si la météo le permet, dans les secteurs de gestion des insectes suivants :

- IMA 13 (Alpine Place, Elm Park, Lavalee, St. George, Varennes, Worthington)
- IMA 14 (Kingston Crescent, Minnetonka, Norberry, Pulberry, Victoria Crescent)
- IMA 17 (Dakota Crossing, Meadowood)
- IMA 18 (Maple Grove Park, Normand Park, River Park South, St. Vital Centre, Vista)
- IMA 21 (Agassiz, Cloutier Drive, Fort Richmond, Montcalm, University)
- IMA 23 (Tuxedo Industrial, West Perimeter South, Whyte Ridge, Wilkes South)
- IMA 24 (Brockville, Buffalo, Chevrier, Linden Ridge, Lindenwoods, Pembina Strip, West Fort Garry Industrial)
- IMA 25 (Beaumont, Crescent Park, Maybank, Parker, Point Road, Wildwood)
- IMA 26 (Betsworth, Ridgewood South, River West Park, Roblin Park, Southboine, Westdale)
- IMA 27 (Elmhurst, Eric Coy, Marlton, Ridgedale, Varsity View, Vialoux)
- IMA 28 (Assiniboine Park)
- IMA 29 (Edgeland, Old Tuxedo, South Tuxedo, Tuxedo)

- IMA 30 (Central River Heights, J.B. Mitchell, Mathers, Sir John Franklin, South River Heights)
- IMA 31 (Crescentwood, North River Heights, Wellington Crescent)

Sur l'ensemble de la ville, la cote de l'analyse factorielle d'adulticidation qui comporte des comptes de moustiques piégés est passée de MOYENNE à ÉLEVÉE aujourd'hui. Le nombre de moustiques piégés dans toute la ville est de 84.

La fumigation contre les moustiques nuisibles a lieu lorsque les critères établis dans la politique de lutte contre les moustiques adultes nuisibles de la Ville de Winnipeg et dans le permis d'utilisation de pesticides de la Province sont remplis.

- L'analyse factorielle d'adulticidation doit être ÉLEVÉE dans toute la ville.
- Le nombre moyen d'insectes piégés dans la ville doit être d'au moins 25 moustiques femelles pendant deux nuits consécutives.
- Il doit y avoir au moins 100 moustiques adultes femelles dans un ou plusieurs quadrants de la ville.

Ces critères ont tous été remplis dans les dernières 24 heures.

La lutte contre les moustiques adultes se fait entre 21 h 30 et 6 h 30, mais est annulée si les vents sont forts ou que les températures sont inférieures à 13 °C.

- Tout traitement contre les moustiques adultes nuisibles sera fait à l'aide du produit DeltaGard 20EW^{MD}.
- On accordera la priorité aux secteurs où la population de moustiques nuisibles est la plus élevée, en respectant toute zone tampon.
- On avisera le public 24 heures avant toute activité de pulvérisation et on donnera des mises à jour quotidiennes sur les secteurs où l'application aura lieu cette nuit-là.

L'insecticide DeltaGard 20EW^{MD} sera appliqué par des opérateurs et opératrices autorisés et en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral qui figure sur l'étiquette. L'utilisation de cet insecticide au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Zones tampons

Lorsqu'une zone tampon est établie, il est interdit d'appliquer le produit DeltaGard à 90 mètres ou moins d'une propriété précise.

Les résident·e·s peuvent demander à ce qu'une zone tampon soit établie autour de leur résidence principale. Les demandes doivent inclure une lettre et une carte-photo d'identité associant la personne qui fait demande à l'adresse en question. Elles peuvent être soumises :

- à l'aide du [formulaire de demande de service en ligne](#);

- par télécopieur au 311;
- par la poste à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- en personne au [1539, rue Waverley](#).

Un délai d'inscription minimum de 72 heures s'applique.

Faire sa part

On encourage aussi les résident·e·s d'empêcher les moustiques de se multiplier sur leur propriété privée. Pour éliminer l'eau stagnante, prière de suivre le protocole #drainervidercouvrir :

- Drainer les gouttières et les contenants inutilisés
- Vider l'eau stagnante des récipients tels que les brouettes, les bains d'oiseaux et les piscines pour enfants quand ils ne sont pas en cours d'utilisation
- Couvrir les récipients de collecte d'eau de pluie et les surfaces qui ne peuvent pas être drainées telles que les piscines de plus grande taille et les surfaces libres

Les résident·e·s peuvent également remplir les dépressions du sol dans lesquelles l'eau s'accumule et appliquer des pesticides vendus en magasin sur leur propriété.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville utilise un système d'envoi d'avis quotidiens automatisés par téléphone et par courriel relativement aux activités de lutte contre les insectes. Les résident·e·s peuvent [s'inscrire en ligne](#) ou [en communiquant avec le 311](#).

Pour en savoir plus, visiter winnipeg.ca/luttecontreinsectes.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à city-mediainquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur [Facebook](#), [X](#) et [Instagram](#)

